



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SOI/1
30 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LES ÎLES SALOMON (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrophes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS L'OPTIQUE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 14	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	15 - 16	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES ENVISAGÉS	17 - 29	6
A. Promotion de l'emploi et de moyens d'existence durables	24 - 26	7
B. Mise en place de capacités pour les groupes vulnérables et défavorisés	27 - 28	8
C. Participation au programme sous-régional du Pacifique	29	9
IV. MODALITÉS DE GESTION	30 - 35	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les îles Salomon (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec les Îles Salomon décrit la stratégie et les domaines prioritaires pour la coopération du PNUD, tels que convenus par le Gouvernement et le PNUD. Le CCP a été élaboré à l'issue de consultations approfondies entre le Gouvernement des Îles Salomon et le PNUD. Pour déterminer l'ampleur et la nature de la coopération pour la période 1997-2001, le PNUD a tout d'abord établi deux documents : a) une note consultative sur le CCP; et b) un document analytique concernant le programme sous-régional du Pacifique. Ces deux documents résumaient les propositions de coopération du PNUD aux niveaux mondial, régional et national. Dans la note consultative, le PNUD faisait connaître au Gouvernement ses vues sur la façon dont il pourrait le mieux appuyer les Îles Salomon dans leur effort national de développement. Cette note, qui présentait le point de vue du PNUD, avait été élaborée compte tenu des discussions tenues en permanence entre le PNUD et le Gouvernement, des documents de programmation et d'orientation du Gouvernement et des informations sur les activités des autres partenaires au développement. Elle prenait aussi en considération les résultats de certaines études, comme les récentes séries d'enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, l'étude sur l'alphabétisme au niveau national et l'analyse de la situation des femmes et des enfants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

2. Après un séminaire tenu à Honiara sur le développement humain durable, auquel ont participé des agents des principaux ministères ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) participant aux programmes du PNUD, des consultations informelles ont eu lieu entre le PNUD et le Gouvernement. À l'issue de ces consultations, les documents préliminaires ont été retravaillés par le PNUD de façon à cibler davantage les activités sur les principaux domaines de préoccupation des Îles Salomon dans le domaine du développement humain durable, afin d'établir les bases du premier CCP.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS L'OPTIQUE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Politiques et priorités en matière de développement

3. Les principaux objectifs du Gouvernement des Îles Salomon sont les suivants : a) utiliser au mieux les ressources naturelles du pays pour améliorer la stabilité financière, répondre à la demande croissante d'emplois et de revenus en espèces, assurer des services sociaux à l'ensemble de la population et encourager de manière plus générale une répartition plus équitable des fruits du développement; et b) promouvoir un plus grand sentiment d'unité et d'identité nationales. Il s'agit ainsi de surmonter les principaux obstacles au développement humain durable dans les Îles Salomon, actuellement classées parmi les pays les moins avancés.

4. La politique du Gouvernement en matière d'aide extérieure définit trois domaines prioritaires : a) améliorer les conditions de vie des groupes à faible revenu et défavorisés; b) développer le secteur privé; et c) générer des emplois. Les domaines d'action prioritaires du PNUD au niveau mondial, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi et de moyens d'existence durables, la promotion des femmes et la protection et la régénération de l'environnement, coïncident étroitement avec les préoccupations du Gouvernement.

5. D'après le rapport mondial sur le développement humain de 1996, la valeur de l'indicateur de développement humain place les Îles Salomon au 122e rang sur 175 pays. Selon les données de 1994, l'espérance de vie à la naissance est de 70,5 ans, le taux d'alphabétisme chez les adultes est de 64 % et le produit intérieur brut (PIB) est de 623 dollars par habitant. La valeur de l'indicateur de développement humain des Îles Salomon est améliorée par leur PIB, les indicateurs économiques du pays étant relativement meilleurs que les indicateurs sociaux. Cela tient au fort dualisme de l'économie, avec d'un côté un secteur commercial essentiellement orienté vers l'exportation, exploitant le bois d'oeuvre, le thon, l'huile de palme, le cacao et le coprah, et de l'autre une économie de subsistance de taille plus importante - du point de vue de la population et non de l'économie - dans laquelle plus de 80 % de la population exerce des activités de production au niveau des villages.

Pauvreté

6. Dans les Îles Salomon, le taux élevé de mortalité des nouveau-nés et des enfants, le faible taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire, en particulier pour les filles, et le peu de possibilités d'amélioration des niveaux de vie sont autant de facteurs qui témoignent de l'incidence de la pauvreté dans le pays. Bien que la mortalité des nouveau-nés et des enfants ait sensiblement diminué au cours de la dernière décennie, pour tomber de 42 pour 1 000 naissances vivantes en 1986 à 32 pour 1 000 naissances vivantes en 1995, les taux restent élevés, les principales causes des décès étant les maladies respiratoires et diarrhéiques et le paludisme. La mortalité maternelle est aussi très élevée, aux alentours de 550 pour 100 000 naissances vivantes. La mortalité des enfants et des adultes souligne l'inadéquation des services de santé préventifs et des soins anténatals, en particulier dans les zones rurales, ainsi que l'absence d'eau salubre et d'installations sanitaires dans un grand nombre de communautés. La forte incidence du paludisme a diminué ces dernières années, mais le coût au niveau national est toujours élevé en raison de la perte de productivité et de qualité de vie que cette affection entraîne.

7. Même en tenant compte de la valeur considérable de la production de subsistance et de l'importance de la répartition des biens et des richesses entre les groupes sociaux et les parents, il existe une inégalité marquée dans la distribution des revenus dans les Îles Salomon. D'après une série récente d'enquêtes nationales, le revenu moyen brut mensuel des ménages varie entre 460 dollars des Îles Salomon pour les ménages des zones rurales et 3 200 dollars des Îles Salomon pour les ménages d'Honiara, soit sept fois plus. Plus surprenantes encore sont les grandes inégalités de revenu brut entre les différentes zones géographiques. Dans les régions rurales, par exemple, 85 % des ménages n'ont tiré pratiquement aucun revenu d'un emploi rémunéré en espèces, alors que les 10 % des ménages ayant les revenus les plus élevés recevaient près de 90 % de leurs revenus de cette source.

8. L'élimination de la pauvreté dans les Îles Salomon est étroitement liée à l'amélioration de l'accès aux services sociaux et économiques, en particulier pour les populations des zones éloignées; à l'élargissement des possibilités d'emploi et de moyens d'existence durables; à la promotion de la croissance économique dans l'équité; à une meilleure gestion de l'environnement et à la solution de la crise budgétaire nationale.

Emploi

9. Dans les îles Salomon, nombreux sont ceux qui exercent des activités essentiellement en dehors de l'économie monétaire. Les populations des zones rurales vivent essentiellement de l'agriculture de subsistance, avec des ventes occasionnelles de leurs produits ou des travaux périodiques rémunérés, notamment sur les chantiers d'exploitation, en tant que pêcheurs pour des entreprises commerciales ou sur des plantations locales. L'emploi rémunéré dans le secteur formel est encore rare, mais a progressé depuis le début des années 80, en raison d'une progression des activités économiques, surtout dans les villes, ainsi que de l'emploi dans le secteur public. L'expansion de l'emploi et des possibilités de génération des revenus, en particulier dans les zones rurales, est une des préoccupations majeures des planificateurs et des responsables. L'activité économique, l'investissement et l'emploi rémunéré sont fortement concentrés à Honiara et le taux de migration des zones rurales vers les zones urbaines est plus élevé que le taux de croissance des emplois.

10. La situation est aggravée par l'accroissement rapide de la population qui dépasse largement la croissance économique : en 1994, on a estimé que 7 400 personnes supplémentaires étaient entrées sur le marché du travail, alors que 500 nouveaux emplois salariés environ étaient créés. Une autre préoccupation tient à la nécessité d'accroître les moyens d'existence durables dans les secteurs informels et de subsistance. Le système d'enseignement doit assurer un accès plus large à la formation professionnelle et pratique, car les faibles qualifications de la population active limitent la capacité des îles Salomon de tirer parti des nouvelles possibilités de développement économique ainsi que son aptitude à absorber l'aide extérieure, ce qui ralentit encore la réaction du pays à l'évolution des conditions économiques et sociales.

Égalité entre les sexes

11. Dans les îles Salomon, les femmes n'ont guère de possibilités de participer à la vie politique et économique. Le Gouvernement reconnaît la nécessité pour les hommes et les femmes de participer au développement d'ensemble du pays et admet que les femmes sont défavorisées du point de vue de l'éducation, de la formation et des possibilités d'emploi. Seulement 17 % des femmes adultes savent lire et écrire. Elles sont sous-représentées à tous les niveaux de l'enseignement. Du fait de leur faible niveau d'instruction, les femmes ont du mal à rentrer dans l'économie monétaire et sont cantonnées dans la production de subsistance. Seulement 14 % des femmes travaillent dans l'économie monétaire, contre 37 % des hommes. Les femmes entrent pour moins de 20 % dans la fonction publique et l'on compte deux fois et demie plus d'hommes que de femmes dans les professions libérales et les métiers techniques. La contribution des femmes à l'économie monétaire s'accroît néanmoins et dans le secteur du travail indépendant le nombre de femmes augmente plus rapidement que celui des hommes.

Environnement

12. La majeure partie de la population des îles Salomon dépend pour son existence de l'environnement naturel. L'exploitation des ressources sylvoicoles et marines du pays est une question qui suscite un vaste intérêt, donnant lieu parfois à des débats houleux entre le Gouvernement et les collectivités locales, ainsi qu'entre les collectivités locales elles-mêmes. En 1995, le volume du

bois coupé (850 000 mètres cubes) était trois fois supérieur au taux considéré comme soutenable à terme et représentait une augmentation de 15 % par rapport à celui de 1994. Le niveau élevé des prix de transfert et la sous-comptabilisation se sont traduits par une augmentation en volume des exportations de bois d'oeuvre et une diminution du pourcentage de la valeur de ces exportations recouvré par le fisc. Le pourcentage de la population vivant de la pêche s'accroît également rapidement et l'on s'inquiète là aussi de l'épuisement prématuré des ressources marines. La pêche représente près de la moitié de l'ensemble des recettes d'exportation, mais l'État ne tire que peu de recettes de ce secteur, le nombre de personnes travaillant de façon artisanale ayant en outre diminué avec le développement de l'exploitation commerciale.

13. L'amélioration de la gestion de l'environnement passe dans les îles Salomon par l'amélioration de la communication et de la coordination entre l'État, les administrations locales et les groupes de propriétaires terriens. Il est indispensable de prêter attention au rôle important du système coutumier de gestion des terres pour mettre au point un cadre législatif et réglementaire efficace qui encouragera les partenariats entre le Gouvernement et les collectivités, indispensables pour assurer une utilisation durable des ressources au niveau local.

Gestion des affaires publiques

14. La faible efficacité du Gouvernement est un obstacle majeur au développement économique. Parmi les problèmes identifiés, on peut citer l'insuffisance du contrôle sur les dépenses et l'inefficacité de la gestion du secteur public, en particulier pour ce qui est de la planification et de la gestion du budget courant et du budget de développement. Le secteur public est le plus gros employeur dans les îles Salomon et il représente environ un tiers de l'emploi dans le secteur formel. De manière générale, la fonction publique se caractérise par un trop grand nombre d'employés, le chevauchement généralisé des fonctions et des structures administratives, une hiérarchisation des tâches et des responsabilités mal définies et une utilisation inefficace de la main-d'oeuvre et des ressources financières. Des contrôles ont été annoncés en 1994, mais pour qu'une réforme puisse intervenir efficacement, il faut améliorer le processus budgétaire et réorganiser de fond en comble le service public.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

15. Le cinquième programme de pays pour les îles Salomon (1992-1996) était axé sur trois domaines : formation professionnelle et développement de l'esprit d'entreprise; amélioration de la situation sanitaire des groupes défavorisés et administration du développement. Pour ce qui est de la mise en oeuvre, on s'est attaché à accroître l'exécution nationale, à assurer un transfert plus efficace des compétences à la population locale et à revoir le rôle des experts étrangers et des experts de contrepartie.

16. L'examen à mi-parcours de mai 1995 du cinquième programme de pays a conclu que les trois domaines prioritaires du programme correspondaient aux priorités du Gouvernement et que les projets en cours étaient efficaces et bénéfiques. Le principal problème rencontré tenait au lancement des activités relatives aux projets. Le chiffre indicatif de planification (CIP) pour les îles Salomon au cours du cinquième cycle était de 5,4 millions de dollars des États-Unis et, à

la fin de 1996, 1,9 million de dollars, soit 35 % du CIP, n'était toujours pas engagé. En juillet 1996, le Gouvernement a publié une déclaration de politique en matière d'aide extérieure, définissant précisément ses priorités et ses modes privilégiés de coopération au développement. Ce document devrait contribuer à la formulation et à la mise en oeuvre efficace du premier CCP.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES ENVISAGÉS

17. Pour faciliter la coordination et le suivi des activités dans le cadre du premier CCP, il a été convenu d'assurer le renforcement et l'expansion des interventions au moyen de la participation du Gouvernement au programme sous-régional. Compte tenu du nombre de donateurs faisant des questions relatives au développement humain durable une priorité dans l'élaboration de leurs programmes d'aide, il a été convenu d'assurer une étroite coordination avec les autres donateurs durant les phases de formulation des programmes national et sous-régional.

18. Eu égard à l'expérience accumulée dans le cadre du cinquième programme de pays et des avantages comparatifs du PNUD, le Gouvernement et le Programme sont convenus que le principal objectif de ce dernier durant la période du premier CCP sera d'aider les Îles Salomon à promouvoir des moyens d'existence durables ainsi que la création d'emplois afin de venir en aide aux groupes défavorisés.

19. Si le Gouvernement jouit d'une souplesse considérable pour ce qui est de la détermination de l'utilisation la mieux adaptée des ressources du PNUD, celui-ci a établi les paramètres suivants pour s'acquitter de son mandat et améliorer l'efficacité et la qualité de son assistance :

a) La programmation doit aider le PNUD à s'acquitter de son mandat en matière de renforcement du développement humain durable, en s'attachant en particulier à : i) l'élimination de la pauvreté; ii) la création d'emplois et la promotion de moyens d'existence durables; iii) la promotion des femmes; iv) la protection et la régénération de l'environnement; et v) la gestion des affaires publiques, qui touche à l'ensemble des éléments susmentionnés;

b) L'approche-programme devrait être utilisée pour renforcer l'incidence des interventions sur le développement;

c) Les interventions en amont sur les questions stratégiques intéressant le développement humain durable devraient être encouragées, de même que certaines activités pilotes en aval visant à démontrer et valider les orientations prônées;

d) L'accent devrait être mis sur le suivi et l'évaluation de toutes les interventions et de leur incidence.

La possibilité de sous-traiter à une organisation locale la responsabilité de suivre sur une base régulière l'impact des activités dans l'optique des bénéficiaires a été mentionnée.

20. Parmi les points importants à prendre en compte pour la conception de la coopération au titre du premier CCP, il faut mentionner la façon dont le Gouvernement pourrait utiliser au mieux l'appui du PNUD et la manière dont les

éléments du programme pourraient être rassemblés de façon cohérente afin de tirer parti des avantages comparatifs du PNUD et de les exploiter pleinement. Les limitations financières du premier cadre de coopération de pays sont un autre élément à prendre en compte, de même que la neutralité du PNUD, la flexibilité offerte par la modalité de l'exécution nationale et l'importance à accorder à une grande complémentarité entre les programmes régional et national. Les ressources du PNUD seront utilisées par le Gouvernement pour catalyser les activités nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un effort global de développement intégré.

21. La coopération du PNUD continuera de viser en priorité à mettre en place la capacité institutionnelle nécessaire pour définir des orientations claires et cohérentes. Les interventions au titre du programme concerneront donc à la fois des problèmes macro-économiques et politiques en amont et des activités en aval au niveau des communautés. De toute évidence, le développement au niveau communautaire ne peut intervenir que si les institutions nécessaires sont en place et fonctionnent de façon appropriée. Pour compléter les interventions, on travaillera le cas échéant par l'intermédiaire des organisations de la société civile afin de mettre en oeuvre des projets novateurs et catalyseurs.

22. Durant le premier CCP, une plus grande place sera accordée au suivi, à l'évaluation et à l'incidence, ce qui exigera que l'on s'investisse davantage dans la formulation du programme afin de mettre en évidence le résultat souhaité et aussi que l'on établisse des points de repère pour suivre les progrès. Globalement, il s'agira d'aider le Gouvernement à concevoir et à maintenir des programmes bien ciblés, grâce à une définition claire des produits et de l'incidence escomptée.

23. En exploitant systématiquement ses avantages comparatifs, le PNUD servira d'intermédiaire : a) entre le Gouvernement et la société civile, afin de trouver de nouveaux moyens de canaliser l'énergie de la société civile dans l'intérêt des priorités nationales; b) entre les Îles Salomon et la région (dans le cadre du programme sous-régional) ou le reste du monde, en tirant parti des données d'expérience des autres régions pour remédier aux problèmes des Îles Salomon et en appuyant les efforts faits pour assurer le suivi au niveau national des accords mondiaux, comme ceux du Sommet mondial sur le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; et c) entre les Îles Salomon et la communauté des Nations Unies au sens large, y compris les institutions spécialisées qui ne sont pas implantées dans le Pacifique.

A. Promotion de l'emploi et de moyens d'existence durables

24. La principale préoccupation des Îles Salomon en matière de développement humain durable est de faire en sorte que les investissements dans les ressources humaines et la capacité productive préparent le terrain à une plus grande diversification de l'économie, afin d'assurer une répartition plus équitable de l'activité économique et du développement national, d'atténuer les pressions qui pèsent sur les ressources sylvicoles et marines et de garantir des sources de revenu et des moyens d'existence plus sûrs pour l'avenir. La promotion de moyens d'existence durables sera la priorité du premier cadre de coopération de pays. L'assistance technique contribuera à mettre en place des conditions propices, réduisant les contre-incitations à l'expansion du secteur privé et à l'emploi formel, et facilitera aussi une accélération des activités économiques.

Il faudra pour cela réaliser des activités visant à empêcher la perte des moyens d'existence existants, à les améliorer et à créer de nouvelles possibilités d'assurer des ressources durables. Parmi les domaines d'intervention on peut citer : l'amélioration de la gestion des ressources pour les pêcheurs artisanaux et la sylviculture communautaire; l'amélioration des systèmes de distribution et de commercialisation; la fourniture d'une assistance dans le domaine de la production alimentaire; l'amélioration des compétences en matière de manutention et de préservation des aliments; la formation à l'exercice de la responsabilité; l'éco-étiquetage; l'amélioration de l'accès au crédit; la promotion de systèmes expérimentaux de création d'entreprises; l'organisation de cours pour apprendre à lire et à écrire; et l'aide à la mise au point de nouveaux produits. On s'attachera essentiellement à développer le secteur informel, mais plusieurs problèmes rencontrés par le secteur formel devront aussi être traités et pris en compte, notamment les progrès réalisés en matière de réforme du secteur public.

25. Le programme sera mis en oeuvre par le Gouvernement, en utilisant à la fois les ressources nationales et celles du PNUD. Le PNUD recherchera la participation d'autres donateurs. La modalité d'exécution assurera une approche nationale unifiée et intégrée de la promotion de l'emploi et de moyens d'existence durables. Une des premières activités consistera à réaliser une étude des besoins nationaux globaux dans ce secteur, des initiatives en cours et des ressources déjà engagées. Cette étude servira de base à la mise en lumière d'une stratégie et à la formulation du programme.

26. Les indicateurs permettant de déterminer l'efficacité du programme seront les suivants : a) élaboration et mise en oeuvre dans toutes les provinces de plans de gestion des ressources au niveau des administrations locales et des communautés; b) élargissement des possibilités de formation professionnelle et d'acquisition de compétences en matière de gestion d'entreprise dans les établissements et organisations d'enseignement formel et informel de toutes les provinces; c) augmentation de 20 % du nombre d'étudiants inscrits dans des cours de formation professionnelle et augmentation de 30 % du nombre de femmes achevant avec succès les programmes de formation professionnelle; d) réduction de 50 % de l'ampleur de l'analphabétisme fonctionnel au cours de la décennie 90; e) formulation de politiques et adoption de législations ouvrant des possibilités au secteur privé; f) expansion du programme de vulgarisation agricole aux producteurs alimentaires de toutes les provinces; g) mise au point de mécanismes pour faciliter l'accès au marché de la population de toutes les provinces; et h) accès direct aux facilités de micro-crédit pour l'ensemble de la population des Îles Salomon et augmentation notable du nombre des familles bénéficiant de ces facilités.

B. Mise en place de capacités pour les groupes vulnérables et défavorisés

27. Les activités dans ce domaine prioritaire viseront à améliorer la capacité des groupes vulnérables et défavorisés, y compris les femmes, de participer au développement national. Une répartition plus équitable des fruits du développement encouragera un sentiment plus marqué d'unité et d'identité nationales et améliorera la situation des groupes défavorisés dans le pays. Ce domaine thématique donnera au PNUD et au Gouvernement la possibilité de mettre en oeuvre de projets pilotes au niveau communautaire, en coordination avec d'autres organisations de donateurs. Les groupes défavorisés identifiés durant

le séminaire sur le développement humain durable, tenu à Honiara (voir par. 2), comprenaient les enfants, les femmes, les adolescents, les jeunes ayant quitté l'école, les handicapés, les personnes vivant dans des zones fortement peuplées, les entrepreneurs n'ayant pas réussi dans leurs affaires, les chômeurs, les personnes âgées et certains groupes de migrants. Parmi les institutions pouvant contribuer à l'effort d'aide en faveur des groupes défavorisés, il y avait notamment les départements et ministères gouvernementaux, les églises, les ONG, les centres de formation en zones rurales, la communauté du Solomon Islands College of Higher Education, les conseils municipaux, les associations de quartier et les médias. On s'attachera surtout dans le cadre de ce programme à assurer une incidence mesurable directe dans deux domaines principaux : a) la promotion du développement humain durable dans les zones les moins avancées des Îles Salomon grâce à une amélioration des services d'éducation et de santé et à des programmes de développement communautaire; et b) la promotion de la participation des femmes au développement national et un effort d'élimination de divers obstacles à cette participation. Certaines parties de ce programme seront réalisées dans le cadre du programme sous-régional. Pour financer les activités, on pourra avoir recours à des dons de faible montant et à des formules de micro-crédit.

28. Les indicateurs de performance seront notamment les suivants :

a) accroissement de la scolarisation dans les établissements secondaires et primaires, en particulier des filles; b) révision des programmes scolaires du primaire et du secondaire afin d'accroître la formation nécessaire au renforcement des compétences indispensables à la promotion de moyens d'existence durables; c) amélioration de l'aptitude à lire et à écrire chez les enfants des établissements primaires; d) réduction de la mortalité infantile; e) amélioration des systèmes d'assainissement des villages dans les provinces les moins développées; f) accès direct aux facilités de micro-crédit pour les habitants des provinces les moins développées; g) augmentation sensible du nombre de participants actifs dans les formules de micro-crédit, en particulier les femmes; h) investissement dans des entreprises viables ou dans des projets d'amélioration de la qualité de la vie financés par les systèmes de micro-crédit; et i) appui à l'adoption de lois et à des apports par le Gouvernement de capitaux de démarrage pour la réalisation de projets de développement local en faveur des groupes défavorisés.

C. Participation au programme sous-régional du Pacifique

29. Les domaines thématiques décrits dans le premier CCP complètent l'objectif du programme sous-régional du Pacifique, à savoir la création d'emplois et la promotion de moyens d'existence durables. Il s'agit de mettre en place un cadre intégré pour toutes les activités de coopération du PNUD dans les Îles Salomon durant la période du premier CCP. L'établissement d'un lien entre les programmes national, régional et sous-régional devrait contribuer à la mobilisation de ressources supplémentaires pour des interventions de projets spécifiques.

IV. MODALITÉS DE GESTION

Coordination et gestion de l'aide

30. Une amélioration de la gestion de l'information peut aider le Gouvernement à utiliser de façon plus efficiente l'aide au développement. Le Gouvernement prévoit de développer son système de communication informatisé et de renforcer sa base de données sur l'aide au développement.

31. La nécessité d'une amélioration de la collecte, de l'analyse et de la divulgation de données concernant en particulier les groupes défavorisés et vulnérables a été soulignée à plusieurs reprises. La possibilité d'y répondre à l'aide de fonds autres que les fonds de base du PNUD sera étudiée.

Modalités d'exécution et de mise en oeuvre

32. Un nombre accru de projets ont été réalisés dans les îles Salomon selon la modalité de l'exécution nationale. Cette modalité continuera d'être précisée et renforcée et, conformément aux vœux du Gouvernement, sera maintenue durant le premier CCP. À mesure que le PNUD conclut des partenariats stratégiques avec des sociétés privées, la société civile et les instituts de recherche, des modalités de gestion appropriées seront étudiées.

Suivi et examen

33. Outre les activités régulières de suivi (c'est-à-dire les examens tripartites, les visites de suivi, l'examen à mi-parcours, etc.), des indicateurs de performance seront mis au point au stade de la conception de tous les projets afin de veiller à ce que les activités entreprises dans le cadre du premier CCP aient une incidence positive. Des données de base et des points de repère par rapport auxquels les résultats pourront être évalués seront incorporés dans les plans de travail relatifs aux projets. Le premier CCP sera suivi conjointement par le Gouvernement et le PNUD, dans le cadre de consultations et de visites de suivi d'agents du PNUD au moins une fois par trimestre. Un examen triennal du CCP aura lieu à la mi-1999.

Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources

34. Le Gouvernement oeuvrera avec le PNUD afin de mobiliser des ressources dans les domaines prioritaires du programme identifiés dans le CCP. Dans cette optique, le Gouvernement et le PNUD rechercheront des partenariats avec d'autres donateurs pour le financement des activités et encourageront la participation bilatérale et multilatérale aux coûts afin d'accroître l'exécution du programme.

35. Les objectifs de mobilisation des ressources pour les îles Salomon, pour la période de cinq années concernée, sont indiqués dans le tableau de l'annexe.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES
 ÎLES SALOMON (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	3 048	
MCARB 1.1.1	1 984	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	138	
Total partiel	5 170 <u>a/</u>	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	595	
Fonds pour le développement durable	-	
Participation aux coûts de tiers	992	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	30	Initiative en faveur de la stratégie de lutte contre la pauvreté
Total partiel	1 617	
TOTAL GÉNÉRAL	6 787 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.
